



**Le SNETAA-FO conforté dans sa position
de Première Organisation des lycées Professionnels !**

Pour faire reculer les régressions sociales, pour défendre l'Enseignement Professionnel Initial Public et Laïque, ses établissements, ses personnels, pour défendre notre pouvoir d'achat et obtenir des augmentations de salaire, 2015 sera l'année de toutes les mobilisations !

ACTUALITÉS

CAPN les résultats comparés

**L'Éducation soumise
à des règles commerciales**

**SEGPA, dispositif
ou structure ?**

...

APPRENTISSAGE : LA MINISTRE S'ENTÊTE

Cette fin d'année 2014 voit s'accélérer le rythme des réformes mauvaises pour l'Éducation nationale.

La Ministre N. Vallaud-Belkacem répond en cela aux exigences d'un gouvernement plus libéral de jour en jour et que plus rien ne semble arrêter dans son opération de séduction envers les entreprises.

Il est en effet toujours d'actualité, de développer à tout-va l'apprentissage, et ce pour répondre aux exigences du Président de la République et de l'Union Européenne.

Cela donne l'occasion au **SNETAA-FO** de rappeler l'un de ses mandats, encore réaffirmé lors de son dernier congrès : le **SNETAA-FO** refuse l'apprentissage. L'apprentissage ne convient pas à des jeunes à qui l'on doit transmettre les clés pour qu'ils deviennent les citoyens émancipés d'une société qu'ils comprennent mal.

Le savoir-faire des PLP pour dispenser un enseignement professionnel de qualité est reconnu par l'Administration de l'Éducation nationale qui ne s'y trompe d'ailleurs pas. Vous avez pu le constater : de plus en plus de chefs d'établissement nous contraignent à faire cours non seulement aux élèves de la formation initiale mais aussi à des apprentis, au sein d'un même groupe, dans le cadre de ce que l'on appelle la « mixité des publics ». C'est ce qui découle aussi de l'application de la Loi Peillon-Hamon qui a revisité les missions des enseignants.

Le **SNETAA-FO**, conforté par le vote des PLP aux dernières élections, a décidé de lancer une intersyndicale la plus large pour combattre les attaques faites à l'Enseignement Professionnel initial, public et laïque et dénoncer le développement de l'apprentissage qui n'est pas la solution pour les jeunes en difficulté.

2014 ne s'achève pas sur une bonne note, avec cette casse annoncée de l'enseignement professionnel public initial et la grave remise en cause des statuts spécifiques ; 2015 sera donc de nouveau une année de combats pour le **SNETAA-FO** !



CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

«L'avenir n'est interdit à personne»,

Léon GAMBETTA

Tout d'abord, un grand merci à tous ceux qui ont porté leur voix sur les listes du **SNETAA** lors des dernières élections professionnelles.

Les PLP ont fait entendre leur voix pour que la voie professionnelle continue à exister au sein d'une éducation que nous voulons Nationale.

En votant **SNETAA**, c'est bien le corps des PLP que les collègues ont choisi de maintenir dans sa spécificité. C'est aussi le quitus qui a été donné pour tous les combats menés par le **SNETAA** pour un enseignement professionnel public et laïque qui continue à délivrer les diplômes nationaux.

Non seulement le **SNETAA** a été conforté mais sa fédération la FNEC-FP-FO a comme lui largement progressé. C'est bien là encore l'expression de la légitimité de nos revendications et surtout un désaveu cinglant à la politique éducative menée par ce gouvernement.

Ce succès nous conforte dans nos responsabilités de premier syndicat de l'Enseignement Professionnel. Le **SNETAA** continuera les combats qui ont été les siens. Il en est un que nous avons mis en avant car il détruit l'enseignement professionnel et casse notre statut. C'est notre opposition au développement de l'apprentissage en Lycée Professionnel avec le refus de la mixité des publics et de la mixité des parcours.

Ce développement de l'apprentissage voulu par le gouvernement est maintenant orchestré par les Régions qui depuis la loi PEILLON ont toutes les compétences sur la formation professionnelle notamment avec la modification de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Ce combat contre l'apprentissage, le **SNETAA** le mène depuis des années et pour plus d'efficacité il a choisi d'essayer de mener une action unitaire avec d'autres organisations syndicales.

C'est ainsi qu'avec la CGT Educ'action, le SNUEP-FSU, la FAEN nous nous sommes rencontrés le 19 décembre pour trouver les convergences qui produiraient des actions pour nous opposer ensemble au développement de l'apprentissage.

Il y a encore fort à faire pour empêcher ce gouvernement de détruire l'enseignement Professionnel voire de transformer les PLP en simples prestataires de services. C'est toute la politique d'application de la loi PEILLON et des nouvelles missions que le gouvernement veut mettre en place pour la rentrée prochaine.

Alors le **SNETAA** comme toujours sera vent debout contre toutes les régressions sociales.

Pour l'instant nous allons profiter des quelques jours des vacances de Noël pour prendre le repos que tout enseignant a largement mérité tant nos conditions de travail sont devenues plus difficiles.

Même si nous ne croyons plus au Père Noël, nous savons qu'en nous mobilisant nous pouvons faire changer les choses.

Bonnes fêtes à tous en attendant une nouvelle année !

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

p. 3

ACTUALITÉS

CAPN : résultats comparés

p. 4

Vote CTM

p. 5

L'Éducation Nationale devient prestataire de services

p. 6 & 7

Déclaration du SNETAA-FO à la CAPN du 11 décembre 2014

p. 8

L'Éducation soumise à des règles commerciales ?

p. 9

La nouvelle Université de Guyane

p. 10

CPE

p. 11

Pour une meilleure reconnaissance de la responsabilité des chefs de travaux

p. 12

SEGPA dispositif ou structure ?

Le SNETAA dit NON !!!

p. 13












BRÈVES

p. 14 & 15



AP N° 541 / DÉCEMBRE 2014 /
Comité de rédaction : 24, rue d'Aumale - CS 70058
- 75009 Paris / Tél. 01 53 58 00 30 / Fax 01 47 83 26 69
/ snetaanat@snetaa.org / www.snetaa.org /
Directeur de la publication : Christian Lage /
Commission paritaire : CPPAP 0115 S 07264 -
ISSN 1273-5450 / Mise en page : Marianne
Morichaud / Photographies : Thinkstock -
Snetaa / Illustrations : Colm - Zaitchik /
Imprimé en France

CAPN : RÉSULTATS COMPARÉS

	2011			2014			
	électeurs		sièges	électeurs		différence	
	60 167			58 260	-3,17%		
	suffrages retenus		sièges	suffrages retenus		différence	
	27 923			30 494	9,21%		
	voix	pourcentage	sièges	voix	pourcentage		sièges
					valeur	différence	
	7 808	27,96%	3	8 867	29,08%	1,115	3
	2 906	10,41%	1	2 649	8,69%	-1,720	1
	4 337	15,53%	2	4 910	16,10%	0,570	2
	450	1,61%	0	453	1,49%	-0,126	0
	1 107	3,96%	0	1 044	3,42%	-0,541	0
	95	0,34%	0		0,00%	-0,340	
	2 913	10,43%	1	3 174	10,41%	-0,024	1
	448	1,60%	0		0,00%	-1,604	0
	868	3,11%	0	814	2,67%	-0,439	
		0,00%		1 831	6,00%	6,004	
	6 991	25,04%	3	6 752	22,14%	-2,895	3

VOTE CTM

VOTE CTM 2014	inscrits 990278	exprimés 387149		VOTE CTM 2011	inscrits 957034	exprimés 349339	36,5%
	voix	%	sièges		voix	%	sièges
FO	52579	13,58%	2	FO	35245	10,1%	1
FSU	137425	35,50%	6	FSU	141914	41,0%	7
UNSA	84751	21,89%	4	UNSA	72397	20,7%	4
CFDT	34342	8,87%	1	CFDT	34907	9,99%	1
CGT	21300	5,50%	1	CGT	22598	6,47%	1
SUD	20302	5,24%	0	SUD	20241	5,8%	1
FGAF-SNALC	21152	5,46%	1	UER	16485	4,72%	0
FAEN	4075	1,05%	0				
SNPTES	792	0,20%	0				
CGC	2838	0,73%	0	CGC	1717	0,49%	0
STC	1050	0,27%	0	STC	1019	0,29%	0
UDAS	1663	0,43%	0	UDAS	879	0,25%	0
ASAMEN	398	0,10%	0	ASAMEN	554	0,16%	0
SPEG	1284	0,33%	0				
CFTC	2072	0,54%	0				
SNCA-EIL	475	0,12%	0	SNCA-EIL	1383	0,40%	0
SCENRAC	651	0,17%	0				



L'ÉDUCATION NATIONALE DEVIENT PRESTATAIRE DE SERVICES

La GRANDE CONFÉRENCE SOCIALE POUR L'EMPLOI, qui s'est tenue les 7 et 8 juillet 2014 au plus haut niveau de l'État, s'est intéressée à la formation professionnelle et l'insertion des jeunes. Elle a donné naissance à une feuille de route qui contient des préconisations, reprises dans un protocole destiné à décliner sa mise en œuvre dans les CPC (Commissions Professionnelles Consultatives), quant à l'élaboration des diplômes nationaux.

Ce qui suit est la présentation qui a été faite par le ministère lors de la réunion de la Formation Interprofessionnelle (FIP) du 14 novembre 2014.

Pour le ministère de l'Éducation nationale, il s'agit de répondre au mieux aux compétences des métiers et des filières, cette volonté est sous-tendue aux enjeux économiques actuels, et cette nouveauté est souhaitée par le Ministre de l'EN.

En trois points :

- 1- Accélérer le processus de création des diplômes, une moyenne de 12 mois est souhaitable, actuellement, cela peut aller jusqu'à 18 mois.
- 2- Veiller à une meilleure lisibilité des diplômes professionnels en tendant à des écritures moins lourdes.
- 3- Elaborer une écriture plus transversale s'appliquant à tout type de formation, prise en compte des différentes voies, y compris l'apprentissage.
- 4- Favoriser la réciprocité et les passerelles entre diplômes et certificats de qualification professionnelle (CQP).

L'expérimentation devrait se faire dans les CPC pour les diplômes de niveaux V et IV ; il est prévu qu'elle soit évaluée.

L'ensemble des organisations syndicales s'est tout d'abord étonné de l'envoi tardif de ce protocole (la veille) et a demandé le report pour examen à une date ultérieure. Ce à quoi le Ministère a répondu que ce document était proposé pour échanges, et n'étant pas un texte réglementaire, ne fera l'objet d'aucune présentation devant les instances officielles et ne fera l'objet d'aucun vote.

Les organisations sont invitées à proposer des amendements qui seront examinés à la prochaine réunion, soit le 13 janvier.

Notre organisation syndicale, le SNETAA-FO, refuse de considérer ce document comme une avancée pour nos élèves et pour la voie professionnelle et ne proposera aucun amendement pour un texte dont elle conteste le contenu.

Tout d'abord, et pour rappel, la Confédération Force Ouvrière n'a pas participé aux travaux de cette conférence sociale qui offrait une conception du dialogue social ne servant qu'à justifier des choix préétablis (entre autres des choix économiques d'austérité), sans véritable discussion.



De la même manière, la FNEC-FP-FO n'a pas participé au volet consacré aux politiques publiques relevant de l'Éducation nationale.

Outre le développement de l'apprentissage dans les LP, donc l'introduction de la mixité des classes et des formations dans la voie professionnelle, toutes dispositions auxquelles le **SNETAA-FO** est opposé, voici certains éléments du protocole qui soulèvent un certain nombre d'interrogations :

- l'élaboration des référentiels (activités professionnelles, certification) confiée à un binôme employeur/employé, ce binôme n'étant pas obligatoirement issu des CPC ;
- l'identification, dans le RNCP (répertoire national des certifications professionnelles), des qualifications qui pourraient s'articuler avec les référentiels, des passerelles possibles entre ces certifications et les unités des diplômes ;
- le raccourcissement des délais d'élaboration des diplômes de 18 à 12 mois.

Pour le **SNETAA-FO**, l'installation de ce binôme, qui plus est est décisionnel, est la négation même du mode de fonctionnement des CPC et la négation du service public d'éducation.

Elle gomme la reconnaissance et l'expertise que constituent les acteurs de l'Éducation, notamment la spécificité de la Voie Professionnelle et de ses enseignants, les Professeurs de Lycée professionnel. L'Éducation nationale devient ainsi prestataire de services du monde économique. Ce tournant, le **SNETAA-FO** le refuse. L'École doit rester en dehors de toute pression, qu'elle soit philosophique, idéologique, économique.

Outre la mission de l'enseignement professionnel, qui est de former les travailleurs de demain, il est important de former des citoyens libres en conscience. Et ce n'est pas en se soumettant au monde de l'entreprise que cette mission peut se réaliser. En tout état de cause, pour le **SNETAA-FO**, l'École de la République doit garder sa neutralité et son indépendance, y com-

pris en tenant compte des évolutions technologiques et des métiers de demain.

Les CQP : délivrant une qualification valable dans une branche professionnelle et pour des tâches précises sur un cadre de travail défini, les CQP ne sont pas des diplômes au sens où on l'entend à l'Éducation nationale. Ils ne donnent pas de niveau de qualification valable sur tout le territoire national. Par ailleurs, le fait qu'ils figurent au RNCP ne garantit aucunement la valeur de leur contenu, qui est laissé à l'appréciation des branches professionnelles.

Pour ce qui concerne la réduction des délais, on peut craindre les dangers d'une précipitation dans la construction des diplômes, avec une date butoir imposée.

Il faut savoir aussi que la question des moyens a toujours été sensible au sein des CPC pour ce qui concerne l'organisation des travaux. Se pose en même temps la question de la disponibilité notamment des représentants du collègue employés.

La mise en place de ce binôme ne fait pas l'unanimité au sein des organisations patronales qui, pour la très grande majorité, souhaite maintenir le fonctionnement actuel. De plus, ainsi que certaines l'ont évo-

qué, il y a dans une même branche professionnelle, des grands groupes et des PME qui n'ont pas les mêmes besoins. De quel type d'entreprises le binôme sera-t-il issu ?

Il est remarquable, en revanche, que cette expérimentation soit très fortement soutenue par l'UIMM (Union des Industries Mécaniques et Métallurgiques) qui a écrit dans ce sens au ministre de l'Éducation nationale pour se saisir du dossier. Au point de se demander parfois si ce n'est pas cette grande force patronale qui est à l'origine de ce protocole. Elle se prononce par ailleurs pour une modularisation de la certification (donc de la formation, ndlr). Pour mémoire, l'UIMM est à l'origine de l'expérimentation du bac pro en 3 ans qu'elle avait réclamée auprès du ministre de l'époque en 1999.

L'objectif affiché est d'agir « en faveur de la croissance, l'emploi et le dialogue social ». Le SNETAA-FO s'est interrogé sur cette formule qui insinue que l'Éducation nationale est responsable de l'absence de croissance.

Il s'est prononcé contre la fin annoncée dans ce protocole des diplômes nationaux et d'une véritable formation qualifiante et diplômante pour nos élèves dans l'École de la République.

GLOSSAIRE :

FIP : formation Inter Professionnelle. Instance transversale aux CPC, regroupe notamment les présidents des CPC (issus des organisations patronales et salariales), les personnels qualifiés (syndicats d'enseignants), des représentants de l'Inspection générale et de l'enseignement supérieur.

CPC : Commissions Professionnelles Consultatives. Les CPC du ministère de l'Éducation nationale sont des instances placées auprès du ministre où siègent employeurs, salariés, pouvoirs publics et personnalités qualifiées. Elles formulent des avis sur la création, l'actualisation ou la suppression des diplômes professionnels, du CAP au BTS.

RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles. Il recense dans un inventaire spécifique les certifications et habilitations correspondant à des compétences transversales exercées en situation professionnelle.

CQP : Certificat de Qualification Professionnelle. Certification spécifique créée et délivrée dans une branche professionnelle. Elle permet de reconnaître des savoir-faire propres à un métier.



au service des personnels adhérents :

www.snetaa.org

ACTUALITÉS // CONCOURS // MUTATIONS // PROMOTIONS // TEXTES, DROITS
CONTENTIEUX // PÉDAGOGIE // ITES ACADÉMIQUES // QUESTIONS/RÉPONSES
FORUM ADHÉRENTS // ADRESSES UTILES

snetaanat@snetaa.org



DÉCLARATION DU SNETAA-FO À LA CAPN DU 11 DÉCEMBRE 2014

Pour cette dernière CAPN 29^{ème} base, dans la composition actuelle, les élus du **SNETAA-FO** souhaitent exprimer toute la satisfaction qu'ils ont eu à travailler avec le personnel de la DGRHB2-4 avec leurs remerciements.

Le **SNETAA-FO** confirmé comme premier syndicat de l'enseignement professionnel lors des dernières élections par le nombre de voix, continuera à défendre les Lycées Professionnels et les PLP plus attaqués que jamais. Il rappelle son opposition à la régionalisation de la formation professionnelle, au décret de modification statutaire qui tout en réaffirmant les 18 heures hebdomadaires, ouvre à des obligations de service supplémentaires dans un cadre très flou, nous laissant craindre une nouvelle dégradation des conditions de travail des PLP.

Le **SNETAA-FO** avait dénoncé ces éléments, il y a un an, à cette même CAPN et voit ses craintes se confirmer.

Aujourd'hui, la priorité du gouvernement, largement relayée par les Régions, est la relance de l'apprentissage en LP et dans les campus des métiers ; comme si l'apprentissage était un remède à tous les maux, dans un contexte économique extrêmement défavorable ! L'entreprise a déjà des difficultés à accueillir les jeunes des LP en alternance sur les 22 semaines de PFMP en Bac Pro ou les 16 semaines en CAP.

Le **SNETAA-FO** réaffirme son mandat historique contre l'apprentissage comme première qualification. Il revendique une formation en initiale sous statut scolaire permettant au-delà de la qualification professionnelle de former les citoyens de demain capables de s'adapter à de futurs changements de métier comme c'est souvent le cas aujourd'hui. L'apprentissage, où qu'il soit mis en place, ne répond pas à cet objectif, car la priorité de l'entreprise est la rentabilité et pas la formation.

Pour ce qui relève de la gestion de la 29^{ème} base, c'est la dernière fois que nous siégeons pour les promotions de Polynésie et nous constatons toujours des notes administratives hors grilles très favorables aux collègues, alors qu'un certain nombre ont des retards d'inspection très importants et des notes pédagogiques bien en deçà de la moyenne. Nous revendiquons toujours l'inscription des dates de dernière inspection sur les listings afin de mieux appréhender ces différences.

Autre constat : des personnes en détachement en France, catégorie divers enseignements, sont extrêmement défavorisées par une notation très faible ! Est-ce un problème d'absence d'inspection et pourquoi des notes administratives aussi basses ?

CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale

29^{ème} base : nom d'une académie «virtuelle» regroupant les collègues en poste à l'étranger, en détachement ou en Polynésie Française pour la dernière fois.

L'ÉDUCATION SOUMISE AUX RÈGLES COMMERCIALES ?

Ce n'est pas une rumeur : c'est une instance officielle, le Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE), qui s'inquiète des conséquences du partenariat transatlantique (de commerce et d'investissement) actuellement en cours de négociation entre l'Union Européenne et les États-Unis.

Ainsi, le CSEE demande à la Commission Européenne et aux États membres d'exclure l'enseignement des négociations. Il rappelle également que l'Éducation est un droit humain et un bien public et qu'il est de la responsabilité des gouvernements d'offrir une éducation publique gratuite pour tous.

En effet, ce **partenariat transatlantique a pour objectif principal de promouvoir la déréglementation et la convergence réglementaire**. En tant que tel, il représente un risque important pour l'éducation publique car il réduit l'espace politique public. En d'autres termes, si une partie, qu'elle qu'elle soit, du système éducatif d'éducation d'un pays, est fournie sur une base commerciale ou payante, ou si des écoles privées opèrent dans ce pays, **l'Éducation pourrait être soumise aux réglementations commerciales. Des investisseurs étrangers se verraient légalement autoriser à défier toute mesure réglementaire ou politique de l'État-hôte dont ils esti-**

ment qu'elle violerait leur droit à l'accès d'un marché.¹

Le SNETAA-FO dénonce ces négociations en cours qui se font dans le plus grand secret et il soutient le CSEE -dont il est un membre fondateur- et demande que l'Éducation publique soit exclue des négociations !

Aujourd'hui, c'est l'Angleterre qui préconise la formation des enseignants directement en classe plutôt qu'à l'Université, initiative parrainée par le gouvernement britannique et par plusieurs grandes entreprises cotées en Bourse² !

Nous refusons le modèle anglo-saxon d'une Éducation privatisée et payante pour les familles. L'Éducation est trop importante pour être soumise aux réglementations d'accords commerciaux !

Le SNETAA-FO défend une Éducation de qualité, laïque et gratuite pour tous !

1- Lire la déclaration sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement adoptée par le Comité du CSEE le 15 avril 2014 <http://www.lafederation.org/contre-l-accord-transatlantique/6970-d%C3%A9claration-sur-le-partenariat-transatlantique-de-commerce-et-d-investissement-csee>

2- Programme « School Direct » article n° 811 de la Lettre de l'Éducation



LA NOUVELLE UNIVERSITÉ DE GUYANE

Alors que nous sortons de ce qui restera l'une des rentrées scolaires et universitaires les plus mouvementées, la jeunesse guyanaise savourait en septembre 2014 l'inauguration de la toute nouvelle Université de Guyane, l'avènement d'un outil susceptible de parfaire son émancipation.

Cette université, symbole d'une nouvelle ère pour ce territoire français d'Amazonie, a été obtenue au prix d'un long combat des étudiants et de toute la population guyanaise.

L'enjeu d'une université de plein exercice est tant de donner la possibilité à ce territoire de créer les conditions de réussite de ses jeunes par la formation supérieure, que de créer les conditions d'une relation fusionnelle avec son écosystème géographique en se tournant vers les pays voisins, nouveaux pôles de croissance dans le monde.

Mais cette réussite ne doit pas masquer la réalité : la Guyane a besoin d'une refonte profonde et structurée de l'éducation. Et comme argument, nous ne retiendrons qu'un seul chiffre : 59. C'est le pourcentage, de jeunes guyanais de 16 à 25 ans non scolarisés. A contrario seuls 12 % des jeunes sont titulaires du baccalauréat et 6 % d'un diplôme universitaire. Nous sommes bien loin de l'engagement du gouvernement de conduire 50 % d'une génération au niveau licence (Bac +3).

L'éducation et l'enseignement supérieur sont les seuls leviers pérennes du progrès social dans un territoire marqué par un chômage endémique (jusqu'à 70 % chez les jeunes des communes de l'Ouest guyanais).

La République ne doit délaissier aucun de ses enfants. À 16 ans, les jeunes doivent avoir l'espoir que l'École de la République permette de se construire un avenir. À 16 ans, ils doivent pouvoir compter sur les services publics, remparts au déclassement et à la précarité. À 16 ans, ils ne peuvent accepter le chômage comme seul horizon.

L'Enseignement Professionnel Initial, public et laïque est pour eux. Le mandant du SNETAA est « aucune sortie du système scolaire avec au minimum un CAP ! »

L'État doit renforcer son investissement pour l'éducation en Guyane car il n'est pas tolérable que sur le territoire de la République, certains enfants mettent quatre heures le matin pour se rendre à l'école. Comment accepter par ailleurs que sur ce territoire de la République, des milliers d'enfants n'aient pas accès à l'électricité ni à l'eau potable ? Les jeunes de Guyane ne sauraient être les sacrifiés de la République sur l'autel de la réduction des déficits.

Il est temps d'agir en s'adaptant aux réalités de l'immensité des communes guyanaises en renforçant le maillage scolaire du territoire. Nous exigeons de nouvelles écoles et des classes moins chargées pour garantir à tous les jeunes les moyens pour réussir dans leur scolarité. Enfin, nous demandons des moyens à la nouvelle université de Guyane d'accueillir un maximum d'étudiants, de leur offrir enfin une offre de formation adaptée à leur environnement direct et de mieux les accompagner dans leur insertion professionnelle.



CPE

Les élections professionnelles se sont déroulées et le **SNETAA-FO** conforte sa place de premier syndicat dans l'Enseignement Professionnel ! Un grand merci à tous les collègues CPE, enseignants, chefs de travaux, qui ont porté leur confiance auprès des représentants du **SNETAA-FO**.

Pour nous CPE, le combat ne fait que commencer ! Le **SNETAA-FO** réaffirme son engagement à travers des aspects non négociables :

- le respect des 35 heures toutes tâches confondues (tout dépassement doit ouvrir droit à des compensations) ;
- le respect de la circulaire de 1982 ;
- la création de postes nécessaires qui permettent un encadrement optimal de nos élèves, soit 1 CPE pour 400 élèves ;
- l'augmentation de notre point d'indice (gelé depuis 4 ans) ;
- un déroulement de carrière permettant à tous les CPE de pouvoir terminer à l'indice 783 (hors-classe) ;
- la reconnaissance du travail de CPE qui fait partie de l'équipe pédagogique.

Le secteur « CPE » du **SNETAA** a toujours veillé à défendre et promouvoir en toute indépendance le métier de CPE quel que soit son lieu d'exercice (collège, Lycée professionnel, lycée général et polyvalent, SEGPA, cité scolaire), tel qu'il a été conçu et dans l'esprit de son évolution, cela au travers de ses valeurs propres que sont la Laïcité, l'Indépendance, la Neutralité politique (chacun doit rester libre de ses choix), en harmonie avec tous les personnels de l'Éducation Nationale.

Non ! le pouvoir d'expression et d'intervention n'appartient pas qu'aux seuls états-majors de groupes politico-syndicalistes établis de longue date, parfois coupés des réalités de terrain et écoutant plus l'appel des partis politiques quels qu'ils soient que celui des personnels numériquement faibles.

Le **SNETAA-FO** a choisi une autre voie sans s'égarer sur des sujets sans conteste intéressants mais non liés directement au syndicalisme. Son but est de représenter et servir les personnels.



STOP au nivellement et à la caporalisation des fonctions, niant notre particularisme, faisant de nous un rouage administratif nous isolant encore plus des professeurs au prétexte paradoxal de nous rapprocher autour du suivi des élèves. Alors qu'il s'agirait de devenir un organe de contrôle des collègues !

STOP à la paupérisation de la fonction publique sous couvert de crise, à l'instar des fonctionnaires grecs. Le gel des salaires perdure et les menaces sur le gel des promotions est toujours possible, sans oublier une retraite de plus en plus repoussée et une mobilité réduite !

STOP à la régionalisation, soumission au diktat des hoberaux locaux sans garde-fou national, renvoyant à une gestion locale toujours délicate avec une inspection commune aux personnels de Direction !

STOP au mépris des personnels chargés de toutes les tâches en gommant les situations les plus diverses d'exercice (collège, lycée, internat, nombre de CPE et d'AEEd par rapport au nombre d'élèves, zone sensible socialement et économiquement...), sans contrepartie ni protection contre les abus !

**VENEZ REJOINDRE LE SNETAA-FO
POUR FAIRE PORTER VOTRE VOIX !**

POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DE LA RESPONSABILITÉ DES CHEFS DE TRAVAUX

LES PRINCIPALES DÉCISIONS PROPOSÉES DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION DES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE SONT CELLES-CI :

- Reconnaître la responsabilité et le positionnement des chefs de travaux en remplaçant la dénomination actuelle par une nouvelle dénomination « Directeur Délégué aux Enseignements Technologiques et Professionnels ».

Le SNETAA-FO tient à ce que le chef de travaux conserve ses missions pédagogiques dans le cadre de son statut de professeur.

- Revaloriser, afin de reconnaître leur responsabilité, le régime indemnitaire des chefs de travaux via une augmentation de 2 600 € de l'indemnité de responsabilité pour chaque niveau d'attribution (sections de plus de 1 000 élèves, sections comprises entre 400 et 1 000 élèves et sections de moins de 400 élèves).

Le SNETAA-FO revendique l'indemnité unique au taux maximal pour tous.

- En contrepartie, mettre fin aux mécanismes locaux de rémunération par les Heures Supplémentaires d'Enseignement, dans un souci de transparence et d'équité.

Le SNETAA-FO, lors de la parution de la dernière circulaire en avril 2011, avait revendiqué pour le chef de travaux le droit aux Heures d'Enseignement. Il l'a obtenu dans la circulaire de décembre de 2011, même si certains chefs d'établissement s'obstinent à ne pas vouloir les accorder.

- Améliorer les perspectives de carrière des chefs de travaux, via l'accessibilité à la fonction au nouveau grade à accès fonctionnel.

Le SNETAA-FO revendique le maintien du mouvement national avec la diffusion de tous les postes disponibles mis au mouvement spécifique Chefs de travaux et une fin de carrière à l'indice 821 pour tous.

- Reconnaître la fonction d'assistant chef de travaux via la définition des missions relatives à cette fonction, dans une nouvelle circulaire.

Le SNETAA-FO revendique la réécriture d'une circulaire et la création de supports d'Assistant Chef de Travaux dans tous les établissements, mis au mouvement national en postes spécifiques Assistant Chef de Travaux.

Si vous êtes Chef de Travaux, n'hésitez pas à nous contacter, à vous faire connaître.

Un problème, une aide, un conseil, un soutien... le SNETAA-FO, Françoise Bureau, Responsable Nationale pour les Chefs de Travaux :

bureau.francoise@free.fr - Tél. 05 49 96 16 14

Tableau comparatif des mesures indemnitaires :

Ets/catégorie	Indemnité de responsabilité/année	Revalorisation/année (gain pour les 70% de chefs de travaux qui ne bénéficiaient d'aucune HSA)	total/année pour tous	4 HSA/année	perte/année pour les 30% de chefs de travaux qui bénéficiaient de 4 HSA
- de 400 élèves	2317	2600	4917		
Certifié/PLP	2317			4519.24	- 1919.24
Certifié/PLP HC	2317			4971.16	- 2371.16
Agrégé	2317			6462.46	- 3862.46
Agrégé HC	2317			7108.71	- 4508.71
De 400 à 1000 élèves	3140	2600	5740		
Certifié/PLP	3140			4519.24	- 1919.24
Certifié/PLP HC	3140			4971.16	- 2371.16
Agrégé	3140			6462.46	- 3862.46
Agrégé HC	3140			7108.71	- 4508.71
+ de 1000 élèves	3963	2600	6563		
Certifié/PLP	3963			4519.24	- 1919.24
Certifié/PLP HC	3963			4971.16	- 2371.16
Agrégé	3963			6462.46	- 3862.46
Agrégé HC	3963			7108.71	- 4508.71

Valeurs exprimées en euros

SEGPA DISPOSITIF OU STRUCTURE ? LE SNETAA DIT NON !!!

**LES SEGPA ONT UN RÔLE À JOUER ET DOIVENT RESTER DES STRUCTURES AU COLLÈGE
UN ÉLÈVE DE SEGPA COÛTE 7000 EUROS - UN ÉLÈVE DE COLLÈGE : 4000 EUROS.
L'EFFET AUSTÉRITÉ POINTE SON NEZ**

RESPONSABLE OU RESPONSABILITÉ

Le SNETAA se prononce pour le maintien des SEGPA en structure. La loi de refondation du système éducatif et le « cycle de consolidation » CM1-CM2-6^{ème} prévu par la loi du 8 juillet 2013 et le redoublement à titre exceptionnel, remet en cause l'affectation des jeunes en difficulté en SEGPA. Même si les SEGPA dérogent au cadre réglementaire de l'inclusion, elles offrent un cadre bienveillant pour les jeunes à besoins très particuliers dont ceux en rupture sociale. Les SEGPA accueillent des élèves pour une durée, généralement, de 4 ans ce qui leur permet l'acquisition de compétences, de connaissances, de méthodes de travail, d'enseignements généraux puis les conduit à évoluer progressivement vers une formation professionnelle diplômante.

LE RAPPORT TOLMONT (N°2261) : un rapport tiraillé entre austérité et responsabilité

Le rapport TOLMONT nous laisse à penser que la volonté de transformer les SEGPA en dispositifs tient plus à des restrictions budgétaires qu'à une quelconque volonté de servir les élèves les plus fragiles. Les SEGPA et EREA concernent plus de 100 000 jeunes ; ils constituent le « noyau dur » des élèves en difficulté. Les SEGPA accueillent 94 000 élèves. Le législateur souhaite transformer les SEGPA en dispositifs d'inclusion dans des classes ordinaires avec, de temps à autre, une remédiation ou un soutien scolaire. La rapporteur de la commission indique que la fermeture des SEGPA représenterait une perte sèche irréparable dans le système éducatif français. Pourtant les SEGPA et les EREA représentent une chance, voire un modèle car ils permettent la mise en œuvre d'une pédagogie exceptionnelle. La mise en place du collège unique et son socle commun de compétences intègrera les SEGPA. Une circulaire est prévue au printemps 2015, applicable progressivement. Le SNETAA a demandé que la formation CAP commence dès la 4^{ème} ou la 3^{ème} SEGPA de façon à donner aux jeunes la possibilité d'effectuer un CAP en 4 ou en 3 ans. Les jeunes de SEGPA ont besoin de temps pour se former. La FSU s'est opposée à cette vision d'un retour à la formation à un métier dès la SEGPA. Elle convient toutefois que ces jeunes choisissent généralement des établissements à proximité de leur domicile.

Pour le SNETAA le choix des élèves pour une structure SEGPA se fait grâce à la présence d'un atelier qui sert de support aux apprentissages.

Le rapport TOLMONT marque le manque de suivi des élèves. Pour le SNETAA, suivre des élèves nécessite des personnels et des moyens en temps. Tous les ans dans toutes les académies, nous constatons que les DHG et les postes se réduisent. Les PLP assurent souvent les suivis de leurs élèves bénévolement, souvent sur leur temps personnel. La précarisation et le manque de stabilisation des personnels dans ces structures accentuent

ce manque de suivi.

DES PLATEAUX TECHNIQUES DÉCEVANTS, des conseils généraux qui se désengagent

L'Inspection Générale recense des équipements de plateaux techniques de SEGPA très divers et en déplore la vétusté. Cela affecte le choix des jeunes dans leur futur formation professionnelle. Ainsi certains plateaux correspondent aux champs professionnels mais d'autres restent centrés sur un métier : cuisinier, mécanicien, menuisier... ce qui pour le SNETAA démontre bien que la formation dès la 4^{ème} voire la 3^{ème} répond à un besoin des jeunes en difficulté. Une vraie politique de valorisation des SEGPA doit obligatoirement passer par la rénovation de TOUS les plateaux techniques et par une vraie valorisation des personnels qui y sont attachés.

PRÉCARISATION DES PLP EN SEGPA, des personnels oubliés mais responsables

Aujourd'hui les SEGPA souffrent d'un déficit d'attraction des PLP titulaires et trop souvent les personnels titulaires sont remplacés après leur départ par des personnels précaires, non formés et dont le turn-over est important. Ce phénomène s'accroît dans les académies qui ont fait le choix de supprimer la visibilité des SEGPA dans le mouvement des PLP Titulaires en supprimant leurs code RNE. Nous pourrions supposer qu'il s'agit là d'une volonté de permettre la disparition des SEGPA. L'apparition des champs professionnels n'a fait qu'accentuer ce désintérêt des PLP mais aussi des élèves. Le montant de l'indemnité de sujétion spéciale (33,58 euros brut mensuel) marque le désintérêt du ministère pour ses personnels et ses structures.

Le nombre de PLP titulaires du 2 CA-SH (*Certificat Complémentaire pour les enseignements Adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap*) est en forte diminution, ce qui est à mettre en parallèle avec l'augmentation des personnels non titulaires affectés en SEGPA (ces derniers ne pouvant bénéficier de la formation au 2 CASH). De plus, ce diplôme spécialisé n'est pas valorisé par l'administration car en plus d'être une formation contraignante (150 heures sur 2 ans), les PLP ne bénéficient d'aucune contrepartie financière ni de toutes autres reconnaissances. Nous constatons que les postes en SEGPA ne sont pas ou plus conditionnés au 2 CASH faute de postulants.

Sur fond de coupes budgétaires, d'économies de 50 milliards, quel sera l'avenir des élèves de SEGPA ?

Le gouvernement ne souhaiterait-il pas plutôt utiliser les moyens des SEGPA, sous couvert d'inclusion scolaire, à la gestion disciplinaire des collèges lorsque les pressions montent ?

Le SNETAA dit NON !

Mouvements de recteurs :

Le Conseil des Ministres du 17 décembre 2014 a été l'occasion d'un remaniement dans certaines académies :

M. Bernard Beigner, recteur d'Amiens, est nommé dans l'académie d'Aix-Marseille.

Il remplace Mr Ali Saïb.

Il est remplacé à Amiens par Mme Valerie Cabuil (directrice de Chimie ParisTech).

A la Guadeloupe, M. Stéphane Martens (contesté par différents syndicats : SPEG, UNSA, FSU et CGT) cède sa place à M. Camille Galap (directeur du site de Rouen du CNED), ancien président de l'université du Havre.

A Besançon, M. Jean-François Chanet (Lille-III et Sciences Po Paris) est remplacé par M. Éric Martin.

En plus :

-M. Vincent Stanek, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de la Nièvre, est nommé DASEN de l'Aisne en remplacement de M. Jean-Luc Strugarek.

-M. Philippe Ballé, DASEN de Seine-Saint-Denis, est nommé DASEN de la Nièvre en remplacement de M. Vincent Stanek.

SUIVI DES ARRÊTS DE TRAVAIL

En janvier 2014, nous avons gagné la bataille : le délai de carence mis en place en 2011 était enfin abrogé.

Mais dans la série: «je retire d'un coté ce que j'ai donné de l'autre...», le décret 2014-1133 met en place la **procédure de contrôle des arrêts maladies des fonctionnaires**.

Dorénavant, vous avez 48h pour transmettre votre avis d'interruption de travail !

Au-delà de ces **48h**, un courrier d'avertissement vous sera envoyé, et dès le second retard de transmission, vous aurez droit à **la mise en place immédiate du 1/2 traitement !**

Les français inquiets pour l'école (sondage)

Plus de deux tiers des français (67%) jugent que le système éducatif dans notre pays prépare mal la réussite dans la vie.

45 % estime cependant que l'École les a bien préparés au monde du travail.

Plus de deux tiers des français interrogés (68 %) considèrent que «les dernières réformes de l'Éducation nationale ont dégradé la qualité du système éducatif». Le primaire et le collège sont identifiés comme les « points faibles » de notre système.

Sondage Harris Interactive Inc, décembre 2014, « L'école permet-elle encore de réussir en France ? » <https://app.box.com/s/ytogym4lr7llbbrki0qh>



EMPLOI OBLIGATOIRE DES HANDICAPÉ(E)S » : LE SNETAA A DIT OUI !

Vingt-quatre ans déjà ! C'était en 1990 que nous obtenions cette loi qui imposait, enfin, aux administrations publiques l'obligation d'embauche de 6 % de personnes handicapées. Et c'était la réussite d'une très longue action syndicale dont nous pouvons être fiers !

Le **SNETAA**, alors, avait été un élément fort pour atteindre cet objectif.

Vingt-quatre ans après, pas de quoi être fiers de l'absence de dynamique des politiques malgré la constance de l'action syndicale, et de celle du **SNETAA** en particulier. En 2014 nous ne pouvons que dénoncer les objectifs non atteints par l'État quant à ses obligations légales. Tous les ministères n'en sont pas au même point sur le pourcentage de handicapé(e)s embauché(e)s. Quatre ou cinq ont, enfin, atteint le seuil imposé... mais l'éternelle « lanterne rouge », le Ministère de l'Éducation Nationale n'est qu'à 2,16% de personnels handicapés embauchés, en 2013. Cela est triste et grave !

L'engagement de la nouvelle ministre, « on va faire mieux »... n'est pas plus convaincant que celui de tant d'autres ministres de l'Éducation nationale depuis 24 ans, hélas !

Donc, le **SNETAA-FO** demande, c'est un comble, que l'État applique à la lettre cette loi sans délai. Et dans ce cadre, le **SNETAA** poursuit son action pour favoriser la titularisation de contractuel(e)s handicapé(e)s, enseignant dans leur discipline. Depuis 24 ans, les militants du **SNETAA** ont suivi et accompagné ces collègues recrutés qui ont, hélas souvent, connu les pires lenteurs et de nombreux refus pour obtenir une simple application de la loi de fait. Ce combat à conduire face à chaque rectorat, le **SNETAA** le maintient pour intégrer nos collègues handicapé(e)s.

Défendre les handicapé(e)s : le **SNETAA** est là, aussi ! Pour la mise en conformité des locaux permettant l'accessibilité aux handicapé(e)s : le **SNETAA** est aussi de ce combat. Avec nous, agissez !

Pour conclure, nous vous confirmons que le Ministère de l'Éducation Nationale reste le dernier de la liste des ministères aussi en matière de santé. Les personnels enseignants, d'éducation et les AS sont les seuls salariés à ne pas passer de visite médicale annuelle et gratuite : c'est scandaleux !

Avec le **SNETAA-FO** continuons ce combat pour réussir !





PREMIER SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DEPUIS 1967 ! LA VOIX DES PROFESSEURS DE LYCÉES PROFESSIONNELS S'EST EXPRIMÉE : LE SNETAA-FO !

Les gouvernements passent ... et le SNETAA est toujours le Premier syndicat de l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque !

Depuis près de 50 ans les PLP ont fait leur choix et ses dernières élections professionnelles ont confirmé et conforté le SNETAA-FO comme la force majoritaire, le rempart, représentative de leurs intérêts matériels et moraux.

Ce n'est pas anodin !

La SNETAA c'est la voix de la Voie Professionnelle, de sa crédibilité, de sa spécificité !

Le SNETAA-FO défend et porte les propositions donnés par les PLP !

Avec une progression de plus d'1 point, 3 sièges en Commission Paritaire Nationale (le 4^{ème} a seulement 136 voix), un nombre croissant de sièges dans les académies,

le seul syndicat à être présent dans toutes les académies,

avec des élus dans toutes les académies de l'hexagone et l'Outre-Mer (voir les tableaux dans l'AP).

C'est un réel témoignage de confiance de toute la profession qui est faite au SNETAA.

Que tous les PLP soient remercié(e)s pour la constance de leur vote, la confiance qu'ils accordent au SNETAA-FO et pour leur soutien dans la défense de l'Enseignement Professionnel, les Lycées Professionnels, les SEGPA, les SES-EREA et le statut spécifique des LP !

Ce vote est le reflet des inquiétudes des PLP qui condamnent la politique menée par le gouvernement avec le développement de l'apprentissage, l'attaque sur le statut des personnels, l'austérité croissante sur les enseignants...

Le gouvernement doit entendre ce cri d'alerte qui émane de ces résultats.

Il doit entendre le SNETAA-FO !

La responsabilité du SNETAA-FO est d'autant plus grande dans sa volonté de faire aboutir les revendications des personnels qui l'ont plébiscité en tant que première organisation syndicale de l'Enseignement Professionnel.

Le SNETAA est renforcé de ses élections, uni, avec un objectif réaffirmé : la défense de l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque !

Maintenant le temps des élections est passé ; nous devons mettre en place le rassemblement autour de la Voie Professionnelle et mener le combat ensemble avec les autres organisations syndicales qui le souhaitent pour :

- mettre fin au développement de l'apprentissage ;
- arrêter la régionalisation et la décentralisation tous azimuts de l'École de la République ;
- lutter contre les missions des enseignants et la fin annoncée des statuts spécifiques ;
- finir l'austérité et relancer le pouvoir d'achat ;
- garantir les Segpa, l'Éducation prioritaire ;
- défendre les contractuels ;
- défendre les retraites et les pensions...

Le SNETAA-FO appelle à la mobilisation pour obtenir de nouvelles avancées, pour la Voie Professionnelle, ses personnels, ses élèves

Encore MERCI !

« Nous sommes fiers d'être PLP, nous sommes fiers d'être au SNETAA ! »